CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 12 novembre 2026
Date de publication : 24 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Emilie MORIN, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Justine ROY, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Éric PREVOST, Loetitia TRUTET, Jérôme GRELET.

Excusé : Daniel JOLLIT

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Corinne GUYON donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261118-DE-2026-10-06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-10-06 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET 400 41 CENTRE AQUATIQUE

Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le Vice-Président délégué expose au Conseil Communautaire qu'au vu :

- d'un nombre important de jours d'arrêts maladie sur 2026,
- d'heures supplémentaires générées par une amplitude horaire d'ouverture élargie du fait de la canicule,
- de l'arrivée d'un apprenti depuis le 1er septembre 2026,
- d'indemnités de fin de contrat générées du fait des remplacements,
- de doublon de titulaires et remplaçants sur quelques périodes,
- de la mise en place des récupérations partielles du temps de travail du dimanche pour les agents d'accueil

Une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits du chapitre des charges de personnel :

Fonctionnement

DEPENSES

Chapitre	Nature	Libellé nature	Montant
011	60611	eau-assainissement	- 10 000 €
	615232	réparation sur les réseaux	- 30 000 €
012	64131	Rémunérations	55 000 €
66	66111	Intérêts des emprunts	- 15 000 €
TOTAL			- €

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER la décision modificative sur le Budget 400 41 centre aquatique
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Cèvre